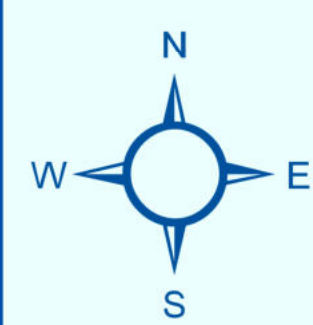




NORD

2

CETTE CARTE
EST CONSULTABLE SUR LE SITE :
WWW.AISNE.COM

Cette carte fixe les seuils des barrières de dégel susceptibles d'être posées sur les routes du département de l'Aisne durant l'hiver 2022-2023.

Concernant le réseau routier départemental, ces seuils sont répertoriés dans le tableau de classement des routes départementales annexé à l'arrêté permanent du Conseil départemental. Néanmoins, par application de l'article 1 de l'arrêté susvisé, des restrictions de circulation plus contraignantes pourront être appliquées aux sections classées (de même que les sections "Libre en Hiver Courant" pourront être limitées), ce, en fonction des circonstances climatiques ou de l'état constaté des chaussées.

Ces restrictions complémentaires éventuelles seront arrêtées par le Président du Conseil départemental.

1

SOMME

ARDENNES

3

OISE

4

LÉGENDE

- Libre en Hiver Courant
- 12 tonnes
- 7,5 tonnes
- Routes Nationales
- Autoroutes

Zones de pose par
Arrondissements administratifs

- 1 SAINT-QUENTIN
- 2 THIERACHE
- 3 LAON
- 4 SOISSONS
- 5 CHATEAU-THIERRY

MARNE

SEINE
et
MARNE

5

0 2,25 4,5 9 Km

TYPE DE VEHICULE	MARCHANDISES	POIDS TOTAL AUTORISE
VEHICULES SIMPLES		Réseau limité à 7,5 tonnes Réseau limité à 12 tonnes
 de plus de 3,5 tonnes avec 2 essieux	TRANSPORT EN COMMUN SAUF TOURISME ORDURES MENAGERS REMORQUAGE ET DEPANNAGE TRAVAUX FUNERAIRES COLLECTE PRODUITS SANGUINS	SANS LIMITE DE CHARGE
	DENREES ALTERNABLES DENREES PERISSABLES SIN-NCESSITE (farine, produits laitiers égarés, animaux vivants pour abattoirs, aliments pour bétail) DECHETS (autres que ordures ménagères)	12 T ou POIDS A VIDE + 1/2 CHARGE
	NON DEROGATOIRES	7,5 T MAXI ou 12 TONNES ou POIDS A VIDE 1/2 CHARGE
 de 3 essieux et plus	TRANSPORT EN COMMUN SAUF TOURISME ORDRES MENAGERS REMORQUAGE ET DEPANNAGE TRAVAUX FUNERAIRES COLLECTE PRODUITS SANGUINS	SANS LIMITE DE CHARGE
	DENREES ALTERNABLES DENREES PERISSABLES SIN-NCESSITE (farine, produits laitiers égarés, animaux vivants pour abattoirs, aliments pour bétail) DECHETS (autres que ordures ménagères)	12 T ou POIDS A VIDE + 1/2 CHARGE
	NON DEROGATOIRES	12 TONNES ou POIDS A VIDE 1/2 CHARGE
VEHICULES ARTICULES (tracteurs + semi-remorque)		Réseau limité à 7,5 tonnes Réseau limité à 12 tonnes
Le poids du tracteur et de la remorque sont à considérer séparément  de 3 essieux et plus	TRANSPORT EN COMMUN SAUF TOURISME ORDRES MENAGERS REMORQUAGE ET DEPANNAGE TRAVAUX FUNERAIRES COLLECTE PRODUITS SANGUINS	SANS LIMITE DE CHARGE
	DENREES ALTERNABLES DENREES PERISSABLES SIN-NCESSITE (farine, produits laitiers égarés, animaux vivants pour abattoirs, aliments pour bétail) DECHETS (autres que ordures ménagères)	POIDS A VIDE + 1/2 CHARGE
	NON DEROGATOIRES	POIDS A VIDE 1/2 CHARGE
VEHICULES ARTICULES (tracteurs + remorque)		Réseau limité à 7,5 tonnes Réseau limité à 12 tonnes
 	TOUTES	7,5 tonnes MAXI
	MARCHANDISES	12 tonnes MAXI
		7,5 tonnes MAXI TRACTEUR ou 7,5 tonnes MAXI REMORQUE

2022 - 2023
Barrières de **D**égel



Date d'édition : septembre 2022
Sources : BD TOPO / © 2009 NAVTEQ / SEE

Cartographie éditée par le
Pôle SIG du Conseil départemental